

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP24-2018, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur à l'extrémité de la rue des Oliviers près de la rue des Noyers, de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de l'impasse de la Roche, d'ajouter un milieu humide situé dans le secteur du boulevard Industriel, de retirer un cours d'eau situé dans le secteur de la rue du Luxembourg, d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur de la rue Clément et de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de la rue Deslauriers »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 novembre 2018, a adopté le premier projet de règlement numéro PP24-2018, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur à l'extrémité de la rue des Oliviers près de la rue des Noyers, de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de l'impasse de la Roche, d'ajouter un milieu humide situé dans le secteur du boulevard Industriel, de retirer un cours d'eau situé dans le secteur de la rue du Luxembourg, d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur de la rue Clément et de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de la rue Deslauriers ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mardi 27 novembre 2018, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après :

- a) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur à l'extrémité de la rue des Oliviers près de la rue des Noyers;
- b) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de l'impasse de la Roche;
- c) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à ajouter un milieu humide situé dans le secteur du boulevard Industriel;
- d) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à retirer un cours d'eau situé dans le secteur de la rue du Luxembourg;
- e) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à ajuster un milieu humide situé dans le secteur de la rue Clément;
- f) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de la rue Deslauriers.

4. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Que ce projet de règlement ainsi que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 17 novembre 2018.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Julie Bertrand